

Visite du SEAE en Yougoslavie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé, le 22 juin, qu'il devait se rendre, du 26 au 28 juin, en visite officielle en Yougoslavie, à l'invitation du vice-président du Conseil exécutif fédéral et secrétaire fédéral aux Affaires étrangères de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, M. Milos Minic.

Les deux ministres devaient examiner ensemble la situation internationale, particulièrement le dialogue Nord-Sud et les résultats de la Conférence sur la Coopération économique internationale, de même que les questions relatives à la non-prolifération nucléaire, et les relations Est-Ouest. On s'attend à ce que des échanges de vue aient lieu sur d'autres sujets bilatéraux et multilatéraux qui intéressent les deux pays.

La visite de M. Jamieson à Belgrade s'inscrit dans un cycle bien établi de rencontres périodiques entre les ministres des Affaires étrangères canadiens et yougoslaves. La dernière consultation de ce genre a eu lieu en septembre 1975 alors que M. Minic était venu à Ottawa en visite officielle.

Avant sa visite en Yougoslavie, M. Jamieson devait s'arrêter à Paris pour assister à la réunion ministérielle du Conseil de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques.

Création d'un programme de bourses Lester B. Pearson

Un nouveau programme de bourses de perfectionnement institué en mémoire du regretté Lester B. Pearson permettra dorénavant à de jeunes et éminents spécialistes (hommes ou femmes) de pays en développement de venir étudier et voyager au Canada. C'est en novembre prochain qu'arriveront les cinq premiers bénéficiaires de la bourse Pearson.

Le Très Honorable Lester B. Pearson, premier ministre du Canada de 1963 à 1968 et prix Nobel de la Paix, a su inspirer le respect général pour son action en faveur de la coopération internationale et du développement économique. Les bourses de perfectionnement Pearson seront accordées par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), d'Ottawa, orga-

nisme public créé en 1970 pour aider à la recherche dans les pays en voie de développement et dont il se trouve précisément que M. Lester B. Pearson fut le premier président du Conseil des Gouverneurs.



M. Lester B. Pearson

Les bourses seront concentrées dans un secteur précis pouvant varier chaque année. Celles de cette année seront attribuées à des candidats spécialisés en agriculture, afin de leur permettre de poursuivre des études, recherches ou activités d'ordre professionnel qui accroîtront leurs connaissances et compétences dans ce domaine. Le montant couvre les frais de voyage au Canada, les frais d'inscription universitaire ou de cours et comprend une indemnité pour l'achat d'ouvrages, les frais de recherche et les déplacements à l'intérieur du Canada, ainsi qu'une rémunération de principe.

Critères d'admission

Les candidats doivent être âgés de 25 à 35 ans, travailler depuis trois ans dans la fonction publique ou pour une institution paragouvernementale, être des ressortissants de pays en développement et s'engager à rentrer chez eux une fois leurs études terminées.

Pendant la durée de leur séjour, les boursiers seront rattachés à un établissement canadien, public ou privé — institut de recherche, entreprise ou université — dont les travaux correspondent à leur spécialité.

La première année, les bourses attribuées seront au nombre de cinq. Par la suite et en fonction du succès du programme, ce nombre pourra augmenter. Ce sont les missions canadiennes établies dans les pays en voie de développement qui auront la charge de désigner des candidats.

C'est aux bureaux régionaux du CRDI (Bogota en Colombie, le Caire en Égypte, Dakar au Sénégal, Nairobi au Kenya, et Singapour) que seront étudiées les candidatures et qu'auront lieu les entrevues; la décision finale sera prise au cours d'une réunion du CRDI à Ottawa.

Échange franco-canadien d'information

Le ministère canadien chargé des Affaires urbaines et le ministère de l'Équipement (France) sont convenus de partager, pour une période de cinq ans, leurs connaissances et leurs expériences en matières d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Telle est la portée d'un protocole d'entente signé le 9 juin à Paris par le ministre d'État canadien aux affaires urbaines, M. André Ouellet, et le ministre français de l'Équipement, M. Jean-Pierre Fourcade.

Dans un communiqué conjoint émis à cette occasion, les deux ministres ont souligné que le document permettra d'intensifier la coopération entre les deux ministères dans un domaine qui touche de très près leurs populations respectives, l'organisation et le développement des milieux de vie, et en particulier des agglomérations urbaines.

Le protocole d'entente prévoit la mise en oeuvre d'un programme d'échange d'information et de documentation, une consultation plus étroite entre fonctionnaires et experts des deux ministères, ainsi que la réalisation de projets conjoints et d'intérêts communs.

Le document s'inspire de l'accord culturel de 1965, signé entre la France et le Canada, et accentue la contribution des deux pays au développement et à la coopération scientifiques. Il s'inspire également des résolutions portant sur la collaboration entre les pays en vue de résoudre les problèmes des établissements humains adoptées en juin 1976, à Vancouver, lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat).